

REGLEMENT DE COURSE – LDHD Sens
« Le dernier homme debout » - « La Malaysienne »
12 et 13 mars 2022



ARTICLE 1 – Respect du code de la route

Les participants s'engagent à respecter le code de la route et les injonctions des signaleurs présents sur le parcours sous peine d'exclusion de la course.

ARTICLE 2 – Respect des lieux

Les participants s'engagent à respecter les lieux empruntés et à ne pas jeter le moindre emballage sur les parcours sous peine d'exclusion de la course. De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course une semaine après son déroulement.

ARTICLE 3 – Prix et inscription

Seuls les participants en ordre de paiement seront autorisés à prendre le départ.

Un remboursement de l'inscription peut intervenir, pour raison médicale et sur présentation d'un certificat avant le 01/03/2022 .

L'inscription à la course « Le dernier homme debout » est fixée à 45 euros. L'inscription à la course « La Malaysienne » est fixée à 10 euros.

Transfert de dossard

Le transfert de dossard à une autre personne est possible jusqu'au 28 février. A la charge du coureur de collecter les informations nécessaires et le prix du dossard (nom, prénom, adresse, téléphone, téléphone en cas d'urgence, email et certificat médical). Aucun changement ne sera effectué sur place.

Toute demande est à adresser à l'adresse sens@ldhd.run

ARTICLE 4 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards pourra s'effectuer la veille ou le jour de la course.

ARTICLE 5 – Règlement de course

Chaque boucle de la course « Le dernier homme debout » fait 7 km 700 et 260D+
Le temps maximum autorisé pour une boucle est de 60 minutes.

Tout coureur n'ayant pas franchi la ligne après 60 minutes est éliminé. L'assistance en zone de ravitaillement est autorisée après le 6e tour (à partir de 18h).

L'assistance sur le parcours (pacer) est autorisée après le 7e tour (à partir de 19h). Pour être déclaré vainqueur, une coureuse, un coureur doit terminer une dernière boucle seule (en moins de 60 minutes).

Si après 23h (et 23 tours) plusieurs coureuses, coureurs sont encore en course, c'est celle ou celui qui franchira le premier la ligne d'arrivée du 24e tour qui sera déclaré vainqueur.

« La Malaysienne » est un trail de 14km et 520 de D+

ARTICLE 6 – Prix et récompenses

Tous les participant.es à la course « Le dernier homme debout » et en ordre d'inscription recevront un tee-shirt.

Les trois dernières coureuses et les deux derniers coureurs debout reçoivent une récompense. La Dernière Dame Debout et le Dernier Homme Debout reçoivent un trophée.

Prix (trophée et cadeaux) pour les premiers (femme et homme) à l'issue du 3ème tour (21km), 6ème tour (43km) et 10ème tour (74 km)

Prix (trophée et cadeaux) pour les 3 premières et les 3 premiers scratch du trail « La Malaysienne »

Les résultats seront en ligne sur le <https://sens.ledernierhommeдебout.run/> au plus tard 48 heures après l'événement ainsi que sur la page www.facebook.com/ldhdsens.

ARTICLE 7 – Modification de parcours

Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications de parcours jugées nécessaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ.

ARTICLE 8 – Responsabilité civile

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou due au non-respect du code de la route. En cas d'abandon, le coureur s'engage à prévenir l'organisation le plus rapidement possible.

ARTICLE 9 – Responsabilité en cas de vol

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 10 – Droit à l'image

Sauf contre-indication préalable, les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

ARTICLE 11 - Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 12 – Esprit fair-play

Les concurrents s'engagent à courir dans un esprit fair-play.

ARTICLE 13 - Contexte sanitaire

Le pass vaccinal étant imposé par la loi pour prendre le départ de la course et accéder à la base de vie, il fait partie au 1er février des règles édictées.

Un bracelet, conservé tout le long du weekend, vous sera remis au premier contrôle du pass vaccinal.

Toute personne souhaitant accéder à la base de vie doit présenter un pass vaccinal valide.

ARTICLE 14 Assistance et Pacer

A compter du 9ème tour, chaque coureuse, chaque coureur peut bénéficier d'une assistance sur la base de vie et d'un pacer (personne accompagnant la coureuse ou le coureur sur le parcours) .

L'assistance et le pacer doivent être identifiés à l'aide du bracelet remis auprès de l'organisation. Ces bracelets pourront être retirés à l'aide du numéro de dossard de la coureuse ou du coureur à partir de 17H30 sur la base de vie.

L'accès à la base de vie est soumis à la présentation du pass vaccinal valide.

ARTICLE 15 – Tri des déchets

Chaque participant.e s'engage à respecter les consignes de tri sur la base de vie et à ne pas jeter de déchets sur le parcours.

Le non-respect de ces consignes peut constituer un motif de disqualification.

ARTICLE 16 - stationnement sur site

Le stationnement des participant.es s'engage à stationner selon les consignes données par l'organisation.

ARTICLE 17 – Modification au règlement

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement.

ARTICLE 18 – Acceptation du règlement

La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement.

Règle mis à jour à Malay le Grand le 4 février 2022